

Présentation du rapport d'activité 2019 de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution

François Villeroy de Galhau, Président de l'ACPR, gouverneur de la Banque de France

Bernard Delas, vice-président de l'ACPR

Alain Ménéménis, président de la commission des sanctions

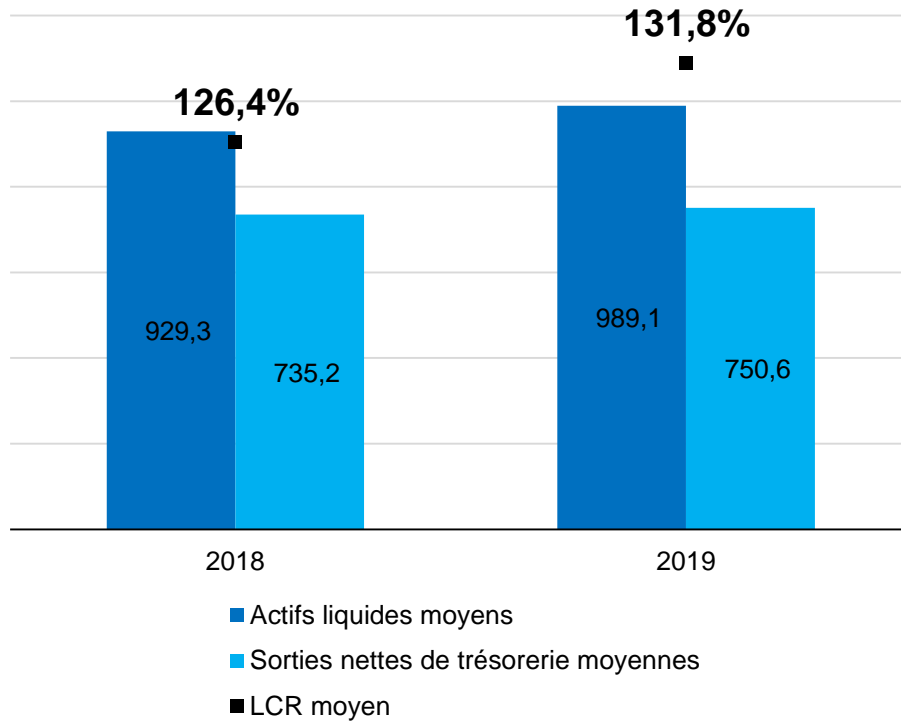
Dominique Laboureux, secrétaire général de l'ACPR

Programme

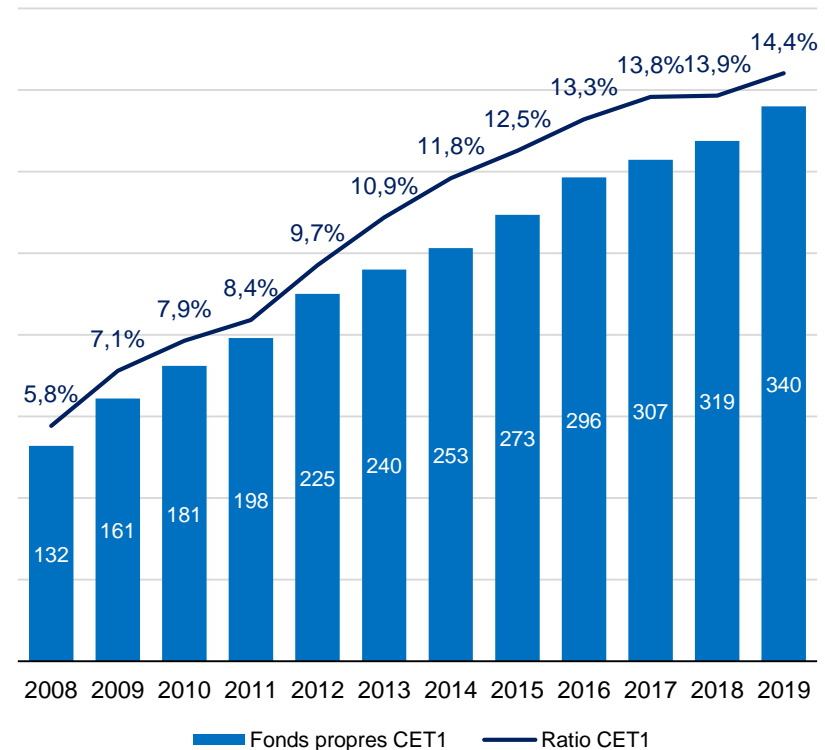
- ❑ **Présentation générale sur le secteur financier et l'activité de l'ACPR en 2019 par François Villeroy de Galhau, président de l'ACPR et gouverneur de la Banque de France**
- ❑ **Présentation de Bernard Delas, vice-président de l'ACPR, sur le secteur de l'assurance en 2019**
- ❑ **Présentation d'Alain Ménéménis, président de la commission des sanctions**
- ❑ **Questions et réponses**

Les banques françaises ont renforcé leur structure financière et accru leur capacité de résistance aux chocs

Évolution du ratio de couverture des besoins de liquidité des six grands groupes bancaires français



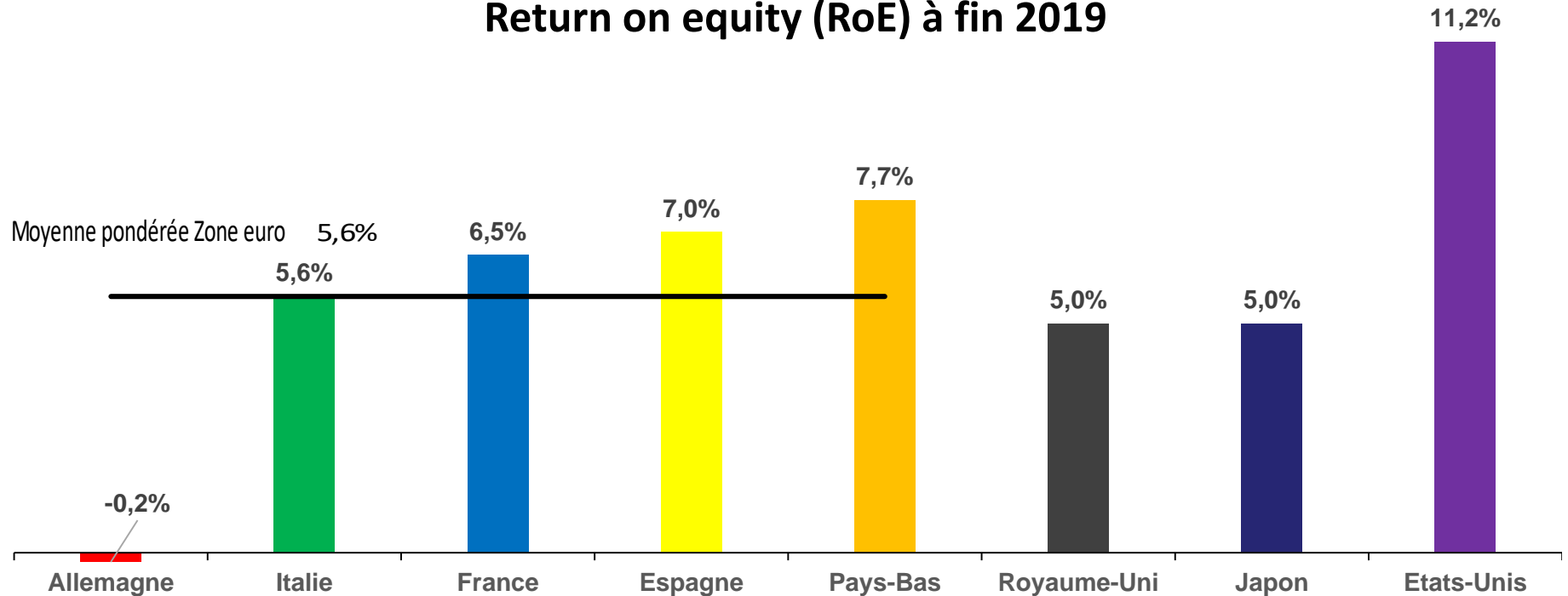
Fonds propres



Source : communication financière BNPP, SG, GCA, BNPCE, GCM et LBP

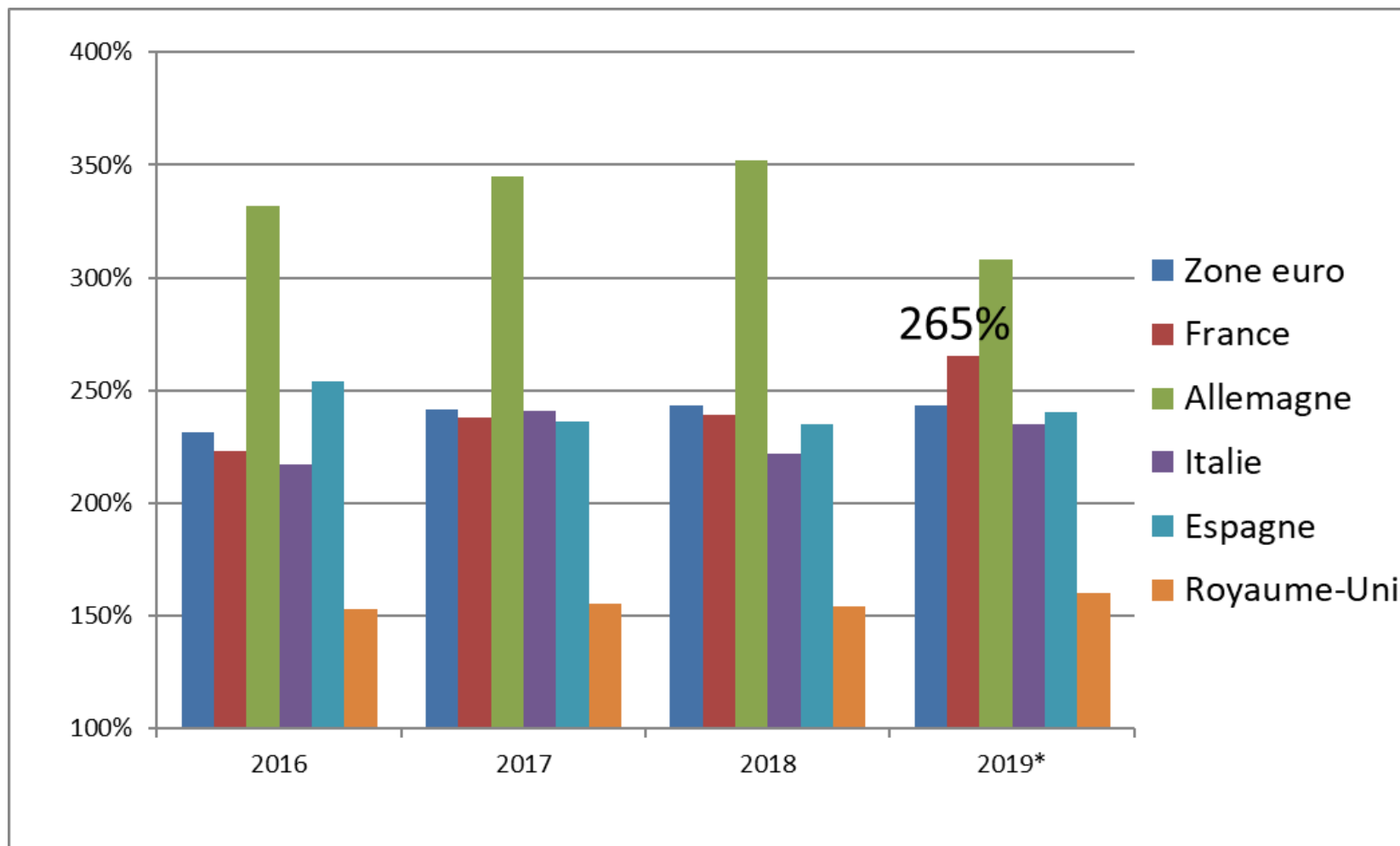
Des banques américaines deux fois plus profitables que les banques européennes

Return on equity (RoE) à fin 2019



Sources : EBA, Key risk indicators (Allemagne, Italie, France, Espagne, Pays-Bas, Royaume-Uni), Japan Bankers Association pour le Japon et FED New York pour les États-Unis ; données au 31 décembre 2019 sauf pour le Japon (30 septembre 2019)

La solvabilité des organismes d'assurance est bien établie

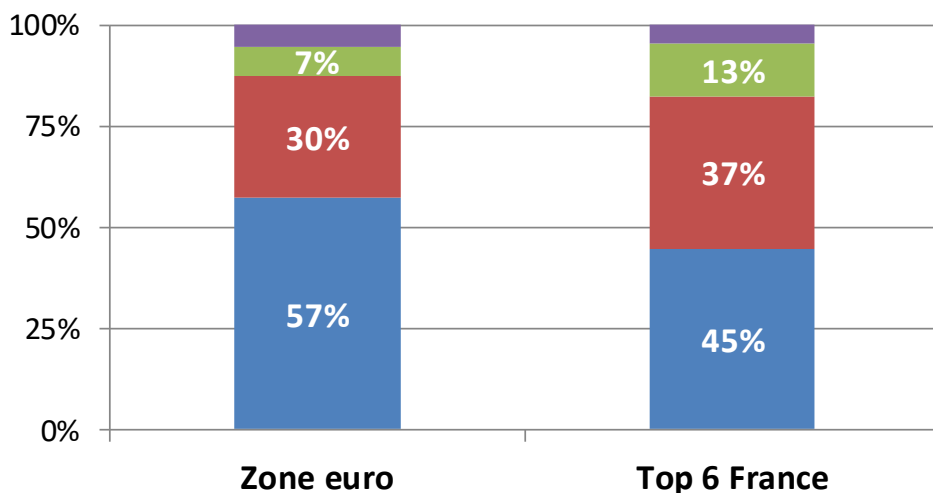


Source: ACPR, EIOPA (données provisoires)

Des revenus plus diversifiés pour les banques françaises

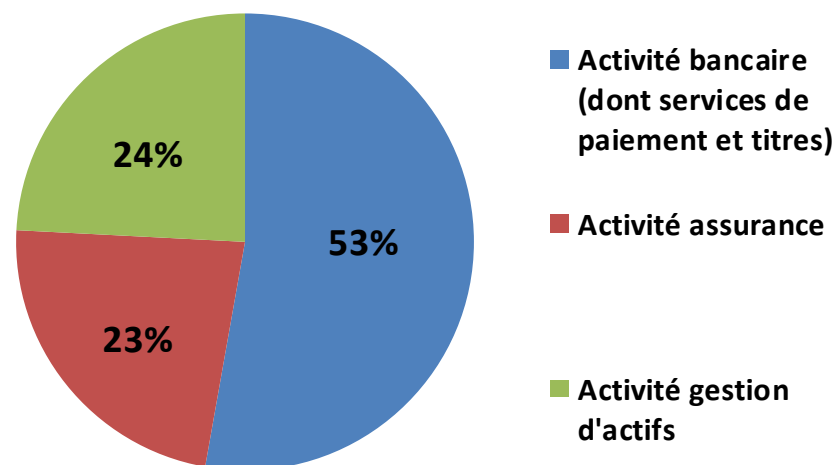
Décomposition du résultat net

- Marge nette d'intérêt
- Commissions nettes
- Résultat de change et trading
- Autre



Source : BCE, données bancaires consolidées, données à fin juin 2019

Répartition des commissions nettes des principaux groupes bancaires français (31/12/2019)

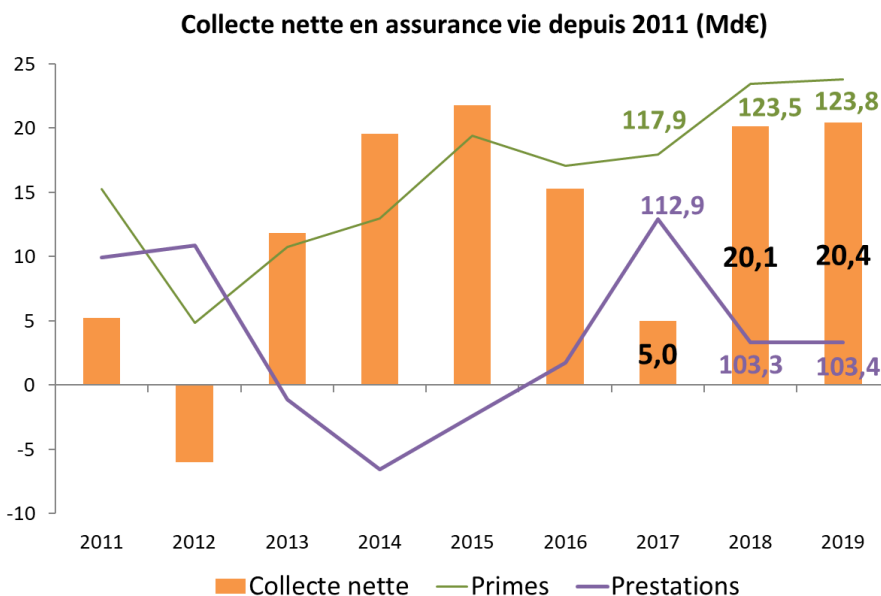


Source : ACPR

**Bernard Delas,
vice-président de l'ACPR**

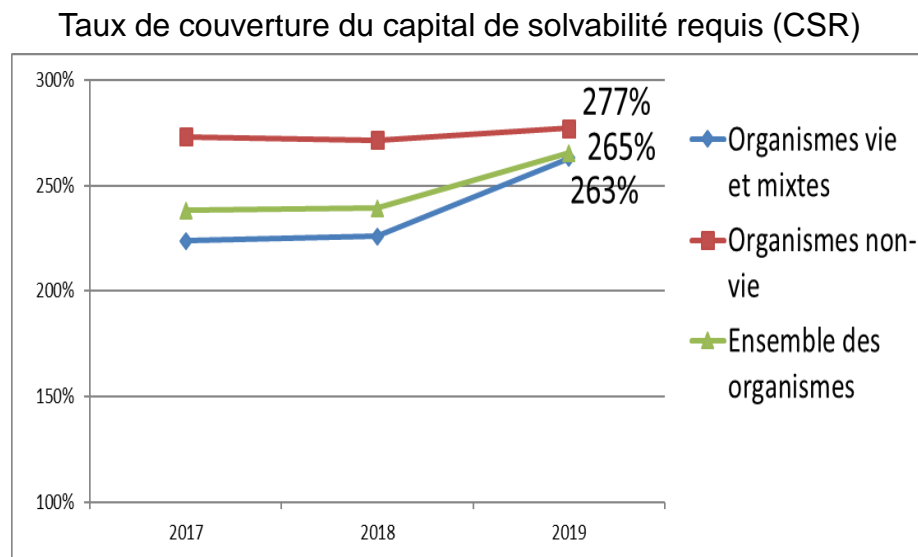
La situation du secteur de l'assurance en 2019

Une collecte nette en assurance vie qui se maintient à un niveau élevé,



Source: ACPR

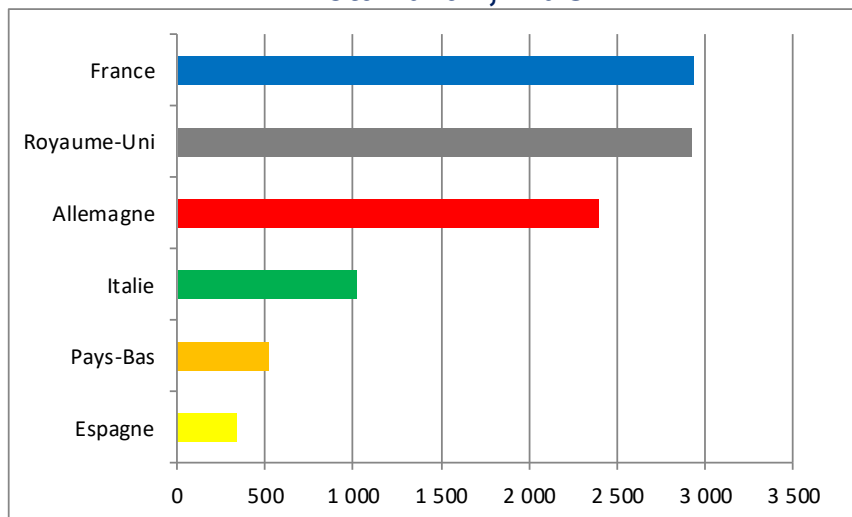
Un ratio de solvabilité en hausse en 2019



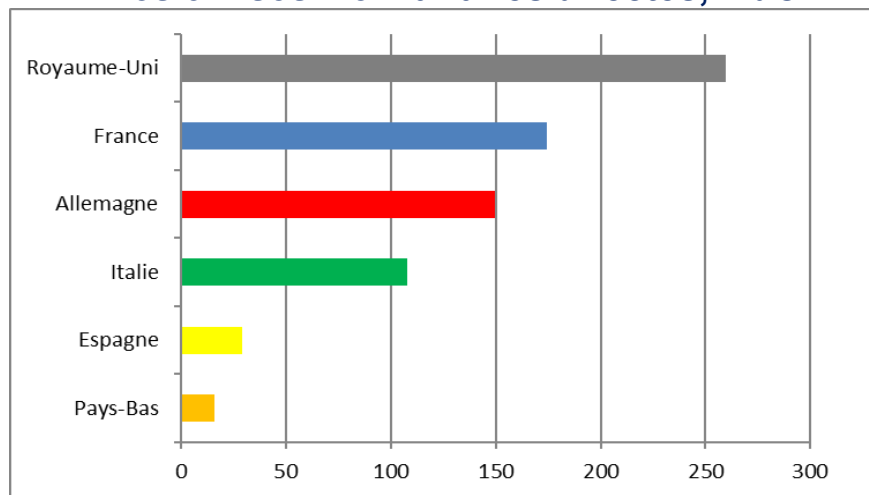
Source: ACPR

Le secteur français de l'assurance, premier marché en Europe par la taille de son bilan

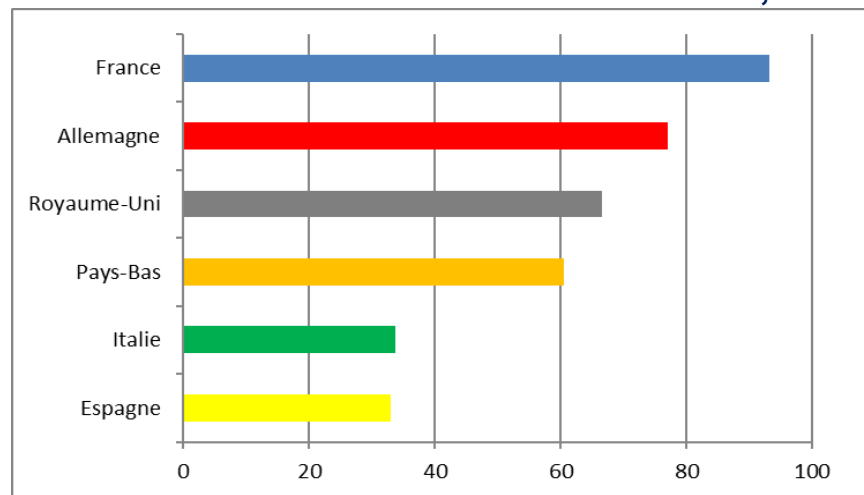
Total bilan, Md€



Primes émises vie – affaires directes, Md€



Primes émises non vie – affaires directes, Md€



Source: ACPR, EIOPA (données provisoires)

**Alain Ménéménis,
président de la commission des sanctions**

La commission des sanctions en 2019

- I. **Une activité maintenue, encore concentrée sur les affaires de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme (LCB-FT)**
 - ❑ 10 décisions rendues en 2019 (9 sur le fond), comme en 2018
 - ❑ 8 saisines en 2019, contre 7 en 2017
 - ❑ 6 décisions relatives à la LCB-FT
 - ❑ Les entreprises sanctionnées pour des manquements en LCB-FT appartiennent toutes au secteur bancaire

La commission des sanctions en 2019

II. Des sanctions pécuniaires d'un montant total en net retrait et des précisions relatives aux obligations des organismes assujettis sur un certain nombre de sujets

- ❑ 4 720 000 € de sanctions pécuniaires en 2019, contre près de 70 M€ en 2018

Des précisions sur plusieurs sujets :

❑ *En protection de la clientèle*

- Les obligations d'identification des assurés sur la vie décédés et de recherche des bénéficiaires s'appliquent à tous les contrats d'assurance dont l'exécution dépend de la durée de la vie humaine ;
- Rappel de la nécessité de remettre par écrit des informations sur le contrat d'assurance avant la conclusion de celui-ci dans le cadre d'un démarchage téléphonique ;
- Rappel de l'obligation d'exécution des contrats, en particulier sur le marché français de l'assurance construction dans le cadre de la libre prestation de services.

❑ *En LCB-FT*

- La nécessité, pour être dispensé des obligations de vigilance, de limiter l'utilisation de la monnaie électronique émise à un « *réseau limité d'accepteurs* » ou pour un « *éventail limité de biens ou services* » (article R.561-16 du code monétaire et financier) ;
- La nécessité de tracer les opérations de chargement des supports de monnaie électronique.

Présentation du rapport d'activité 2019 de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution

Questions et réponses